

DEMANDE D'AIDE SOCIALE SPECIFIQUE AU SPORT OU A L'ART
LISTE DES PIECES A FOURNIR
Année universitaire 2023-2024

DEPOT DES DEMANDES : DE LA RENTREE D'AOUT 2023 AU 15 OCTOBRE 2023.

ATTENTION : LES DOSSIERS INCOMPLETS NE SERONT PAS TRAITES

- CERTIFICAT DE SCOLARITE 2023-2024 OBLIGATOIRE
 - Acte de naissance datant de **moins de 3 mois**
 - Copie de la carte nationale d'identité ou du passeport en cours de validité (**3 exemplaires**)
 - RIB au nom de l'étudiant **OBLIGATOIRE** (**3 exemplaires**)
 - Courrier expliquant la situation familiale particulière
-
- Certificat de résidence au **nom de l'étudiant** délivré par la mairie **OU** une facture EDT ou OPT **au nom des parents** ou tuteurs ou autres personnes où habite l'étudiant(e) (*fournir avec la facture une attestation sur l'honneur d'hébergement + copie carte d'identité ou passeport de l'hébergeant*)
 - Certificat de vie et à charge délivré par la mairie des enfants de -18 ans et **majeurs scolarisés** à charge des parents ou tuteur ou personnes ayant en charge l'étudiant (e)
 - Photocopie de la carte d'assuré social des parents ou tuteur(s) ou conjoint de l'étudiant (e) (délivré par la CPS) et de l'étudiant(e) (si possède sa propre carte verte)
 - Certificat(s) de scolarité des enfants **majeurs scolarisés**
 - Relevé d'information des revenus familiaux de toute **l'année 2022 et 2023** des **2 parents** ou des personnes ayant en charge l'étudiant (e) (délivré par la CPS)
 - Pour les personnes relevant du RSPF : attestation d'inscription au RSPF datant de moins de 3 mois (délivrée par la CPS)
 - Pour les **salaires et pensions de retraites** :
 - Salariés** : bulletins de paie des 3 derniers mois (période d'octobre à février de l'année en cours)
 - Retraités** : bulletins de pension des 3 derniers mois ou attestation de la caisse de retraite détaillant le montant mensuel versé
 - Veuf (ve)** : bulletin de la pension de réversion
 - Pour les **revenus non salariés** :
 - Déclaration des revenus année **2021** et/ou **2022** auprès de la CPS
 - Attestation fiscale de la DICP pour les TPE (toute petite entreprise)
- Le cas échéant, à joindre :**
- Bulletin de salaire ou autre justificatif de rémunération du conjoint salarié de l'étudiant
 - Acte de naissance et certificat de vie et à charge des enfants de l'étudiant(e)
 - Divorcé(e) ou en instance de divorce : ordonnance de divorce ou convention définitive pour les informations relatives à la pension alimentaire ou compensatoire
 - Certificat de vie et à charge **et** justificatif de la CPS ou COTOREP ou tout organisme public, pour ascendant ou descendant à la charge des parents, vivant au foyer familial **et** atteint d'une infirmité grave ou d'une affection de longue durée reconnue par la CPS ou tout organisme public
 - Acte de décès du ou des parent(s) ou du représentant légal
 - Certificat de concubinage pour les étudiants qui sont parents
 - Délégation d'autorité parentale, transfert d'autorité parentale, adoption plénière
 - Courrier de l'assistant social de l'établissement scolaire ou de la commune de résidence pour toute situation particulière de l'étudiant ou sa famille

Date :

Visa DGEE :

Signature de l'étudiant ou représentant légal :